Le tableau suivant présente les positions calibrées du NSFR calculées selon la stabilité des passifs et la liquidité des actifs conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le NSFR de la Banque au 31 janvier 2025 est de 123 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à long terme de la Banque est solide.

## Exigences de déclaration relatives au ratio structurel de liquidité à long terme (1) (2)

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
	Valeur	non pondéré	e par échéanc	e résiduelle		
			Plus de			
	Sans échéance	6 mois et moins	6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée <sup>(3)</sup>	Valeur pondérée (3)
Éléments de financement stable disponible (FSD)	ecilcance	IIIOIII3	1 (11	1 011	ponueree	poliuciee
Fonds propres :	26 124	_	_	2 265	28 389	26 798
Fonds propres réglementaires	26 124	_	_	2 265	28 389	26 798
Autres instruments de fonds propres	_	_	_	_	_	_
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	63 912	14 835	8 771	26 708	105 964	103 782
Dépôts stables	27 154	5 024	4 030	7 983	42 381	42 111
Dépôts moins stables	36 758	9 811	4 741	18 725	63 583	61 671
Financement institutionnel:	80 811	97 656	25 102	65 373	131 403	126 339
Dépôts opérationnels	36 588	_	_	_	18 294	18 370
Autres financements institutionnels	44 223	97 656	25 102	65 373	113 109	107 969
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants (4)	_	3 218	2 401	22 493	_	_
Autres passifs (5):	15 401	7 - 1 - 1	9 607		789	760
Passifs d'instruments dérivés du NSFR (5)	5.0.		6		s.o.	5.0.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	15 401	3 681	151	5 769	789	760
FSD total	5.0.	S.O.	s.o.	S.O.	266 545	257 679
Éléments de financement stable exigé (FSE)	5.5.	5.5.		5.0.	200 545	23, 6, 5
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s.o.	s.o.	5.0.	s.o.	8 064	9 827
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins						
opérationnelles	-	_	_	-	-	_
Prêts et titres productifs :	64 897	101 407	31 174	102 686	174 271	167 755
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA						
de niveau 1	139	2 586	-	-	136	228
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que						
de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	7 271	60 336	1 687	6 940	16 526	11 137
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et						
aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques						
centrales et des organismes publics, dont :	31 957	28 576	18 563	35 556	84 068	83 705
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche						
standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	656	2 854	582	57	2 182	1 959
Prêts hypothécaires résidentiels productifs, dont :	8 979	8 436	9 828	58 536	56 697	56 547
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche						
standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	8 979	8 436	9 828	58 536	56 697	56 547
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères						
définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les						
marchés organisés	16 551	1 473	1 096	1 654	16 844	16 138
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants (4)	_	3 218	2 401	22 493	_	_
Autres actifs (5):	9 412		32 975		28 723	28 191
Produits de base physiques, y compris l'or	712	5.0.	S.O.	s.o.	712	696
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et						
contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale (5)	s.o.		12 356		10 503	10 960
Actifs d'instruments dérivés du NSFR (5)	s.o.		3 857		3 851	3 136
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de						
variation versée <sup>(5)</sup>	s.o.		11 008		550	488
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	8 700	3 267	616	1 871	13 107	12 911
Éléments hors bilan (5)	s.o.		129 890		4 954	4 845
FSE total	5.0.	s.o.	s.o.	s.o.	216 012	210 618
Ratio de liquidité à long terme (%)	s.o.	5.0.	s.o.	s.o.	123 %	122 %

s.o. Sans objet

<sup>(1)</sup> Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

<sup>(2)</sup> Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

<sup>(3)</sup> Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

<sup>(4)</sup> Selon les spécifications du BSIF, le passif associé aux transactions provenant du programme des Obligations hypothécaires du Canada et les hypothèques grevées correspondantes reçoivent un poids de 0 % de FSD et de FSE, respectivement.

<sup>(5)</sup> Selon les spécifications du BSIF, il n'est pas nécessaire de différencier les échéances.

Le NSFR représente le montant du FSD par rapport à celui du FSE. Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs censés être fiables dans un horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à un an. Le montant du FSE d'une institution est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'elle détient et de celles de ses positions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. La Banque s'attend à ce que les NSFR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance à long terme.

Les hypothèses à l'égard du NSFR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

#### **Financement**

La Banque surveille et analyse de façon continue les tendances de marché et les possibilités d'accès à un financement moins coûteux et plus souple en tenant compte des risques et des occasions observés. La stratégie de dépôts demeure une priorité pour la Banque, et nous continuons de privilégier les dépôts plutôt que le financement sur le marché institutionnel.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

### Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel

(en millions de dollars canadiens)							Au 31	janvier 2025
		Plus de	Plus de	Plus de	Sous-total	Plus de		
	1 mois	1 mois à	3 mois à	6 mois à	1 an ou	1 an à	Plus de	
	ou moins	3 mois	6 mois	12 mois	moins	2 ans	2 ans	Total
Dépôts de banques (1)	788	73	150	412	1 423	_	-	1 423
Certificats de dépôt et papier commercial (2)	5 473	7 963	7 102	12 796	33 334	145	-	33 479
Billets de premier rang non garantis à moyen terme (3)	1 655	452	2 683	8 646	13 436	4 981	12 951	31 368
Billets structurés de premier rang non garantis	-	6	_	122	128	1 541	3 592	5 261
Obligations sécurisées et titres adossés								
à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	-	1 275	1 822	2 395	5 492	3 183	19 437	28 112
Obligations sécurisées	-	1 508	_	_	1 508	3 938	5 613	11 059
Passifs subordonnés (4)	-	_	_	_	_	_	2 265	2 265
	7 916	11 277	11 757	24 371	55 321	13 788	43 858	112 967
Financement garanti	_	2 783	1 822	2 395	7 000	7 121	25 050	39 171
Financement non garanti	7 916	8 494	9 935	21 976	48 321	6 667	18 808	73 796
	7 916	11 277	11 757	24 371	55 321	13 788	43 858	112 967
Au 31 octobre 2024	3 200	11 456	15 080	16 669	46 405	12 239	44 588	103 232

- (1) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.
- (2) Inclut les billets de dépôt au porteur.
- Inclut les dettes qui font l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.
- (4) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 janvier 2025
	Diminution	Diminution	Diminution
	d'un cran	de deux crans	de trois crans
Dérivés (1)	22	44	89

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes sur marges initiales et marges de variation.

### Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 31 janvier 2025, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2024. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des engagements d'achat de prêts et à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)									Au 31 ja	nvier 2025
	1 mois	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès										
d'institutions financières	20 493	837	871	152	858	-	-	-	11 397	34 608
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	106	614	739	624	709	5 045	10 645	10 037	98 017	126 536
À la juste valeur par le biais des										
autres éléments du résultat global	36	101	60	255	467	1 087	6 862	6 997	563	16 428
Au coût amorti	139	385	907	561	973	2 307	7 809	3 041	-	16 122
	281	1 100	1 706	1 440	2 149	8 439	25 316	20 075	98 580	159 086
Valeurs mobilières acquises										
en vertu de conventions										
de revente et valeurs										
mobilières empruntées	7 335	2 130	1 826	_	_	363	_	_	3 575	15 229
Prêts (1)										
Hypothécaires résidentiels	1 613	2 303	4 490	4 704	5 045	23 604	44 623	10 686	571	97 639
Aux particuliers	836	1 118	1 852	1 881	1 852	7 627	12 090	5 924	13 592	46 772
Créances sur cartes de crédit									2 710	2 710
Aux entreprises et aux										
administrations publiques	12 515	6 433	5 073	7 049	4 560	11 463	17 597	6 813	29 479	100 982
Provisions pour pertes de crédit									(1 483)	(1 483)
·	14 964	9 854	11 415	13 634	11 457	42 694	74 310	23 423	44 869	246 620
Autres										
Instruments financiers dérivés	2 595	2 049	1 675	701	931	1 743	1 894	2 576	_	14 164
Immobilisations corporelles									1 917	1 917
Goodwill									1 530	1 530
Immobilisations incorporelles									1 222	1 222
Autres actifs (1)	1 719	212	1 368	514	102	929	414	58	4 141	9 457
	4 314	2 261	3 043	1 215	1 033	2 672	2 308	2 634	8 810	28 290
	47 387	16 182	18 861	16 441	15 497	54 168	101 934	46 132	167 231	483 833

<sup>(1)</sup> Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)									Au 3:	l janvier 2025
	1 mois	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts (1) (2)										
Particuliers	3 350	3 387	5 513	5 316	3 855	7 244	14 249	7 768	48 179	98 861
Entreprises et administrations										
publiques	40 740	15 928	15 031	11 196	13 461	11 724	37 789	6 132	94 449	246 450
Institutions de dépôts	1 246	984	1 252	418	84	_	13	29	1 758	5 784
	45 336	20 299	21 796	16 930	17 400	18 968	52 051	13 929	144 386	351 095
Autres										
Engagements afférents										
à des titres vendus										
à découvert <sup>(3)</sup>	226	390	620	436	236	916	2 837	3 597	2 317	11 575
Engagements afférents										
à des valeurs mobilières										
vendues en vertu de										
conventions de rachat et										
valeurs mobilières prêtées	22 245	2 893	1 090	3	_	4 056	_	_	7 072	37 359
Instruments financiers dérivés	2 512	2 595	1 569	717	1 307	3 121	2 030	4 873	-	18 724
Passifs relatifs à des créances										
cédées <sup>(4)</sup>	_	1 275	1 822	196	2 199	3 183	8 993	10 444	-	28 112
Obligations locatives (5)	6	13	19	19	19	74	177	170	_	497
Autres passifs – autres éléments (1) (5)	1 765	530	106	71	42	61	116	116	5 003	7 810
	26 754	7 696	5 226	1 442	3 803	11 411	14 153	19 200	14 392	104 077
Dette subordonnée	_	_	_	_	_	_	_	2 265	-	2 265
Capitaux propres									26 396	26 396
	72 090	27 995	27 022	18 372	21 203	30 379	66 204	35 394	185 174	483 833
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres										
de crédit documentaire	100	1 050	891	1 455	4 855	1 572	208	21	-	10 152
Créances sur cartes de crédit (6)									10 758	10 758
Facilités de garantie de liquidité										
et de rehaussement de crédit <sup>(7)</sup>	_	_	15	-	15	5 552	-	_	5 822	11 404
Engagements de crédit (8)	3 256	12 742	11 747	5 787	6 307	5 242	3 076	90	54 407	102 654
Engagements en vertu de :										
Contrats de location (9)	1	1	1	1	1	5	3	2	_	15
Autres contrats	4	8	12	12	12	49	256	8	160	521

- Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique. (1)
- La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé. (2)
- (3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.
- (4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.
- La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé. (5)
- (6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
- (7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.
- (8)
- Ces montants incluent 49,3 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

  Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an. (9)

(en millions de dollars canadiens)									Au 31 oc	tobre 2024
		Plus de	Plus de	Plus de	Plus de	Plus de	Plus de		Sans	
	1 mois	1 mois à	3 mois à	6 mois à	9 mois à	1 an à	2 ans à	Plus de	échéance	
	ou moins	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois	2 ans	5 ans	5 ans	spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès										
d'institutions financières	20 300	868	458	395	146				9 382	31 549
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	155	179	692	1 173	1 691	4 018	10 420	9 930	87 677	115 935
À la juste valeur par le biais des										
autres éléments du résultat global	14	97	263	33	34	2 863	5 688	4 964	666	14 622
Au coût amorti	232	756	545	931	629	2 748	7 170	1 597	-	14 608
	401	1 032	1 500	2 137	2 354	9 629	23 278	16 491	88 343	145 165
Valeurs mobilières acquises										
en vertu de conventions										
de revente et valeurs										
mobilières empruntées	5 525	2 900	2 222	881	_	696	_	_	4 041	16 265
Prêts (1)										
Hypothécaires résidentiels	1 901	2 012	3 466	4 431	4 762	23 671	44 223	9 993	550	95 009
Aux particuliers	861	865	1 648	1 843	1 890	7 957	12 050	6 086	13 683	46 883
Créances sur cartes de crédit									2 761	2 761
Aux entreprises et aux										
administrations publiques	12 533	5 621	4 733	4 747	5 588	10 704	18 364	6 545	30 885	99 720
Provisions pour pertes de crédit									(1 341)	(1 341)
	15 295	8 498	9 847	11 021	12 240	42 332	74 637	22 624	46 538	243 032
Autres										
Instruments financiers dérivés	2 619	1 950	1 187	643	375	1 707	1 576	2 252	_	12 309
Immobilisations corporelles									1 868	1 868
Goodwill									1 522	1 522
Immobilisations incorporelles									1 233	1 233
Autres actifs (1)	3 080	213	757	1 298	221	855	426	102	2 331	9 283
	5 699	2 163	1 944	1 941	596	2 562	2 002	2 354	6 954	26 215
	47 220	15 461	15 971	16 375	15 336	55 219	99 917	41 469	155 258	462 226

<sup>(1)</sup> Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)									Au 31 oc	tobre 2024
		Plus de	Plus de	Plus de	Plus de	Plus de	Plus de		Sans	
	1 mois ou moins	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 9 mois	9 mois à 12 mois	1 an à 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	échéance spécifique	Total
Descrif et conite un propres	ou moms	3 111015	0 111015	9 111015	12 111015	2 d115	5 d115	2 4112	specifique	TOLAL
Passif et capitaux propres Dépôts (1)(2)										
Particuliers	4 022	3 808	4 840	5 342	4 810	6 856	13 857	7 170	44 476	95 181
Entreprises et administrations										
publiques	34 782	14 521	18 716	10 445	6 927	9 649	37 905	6 273	93 512	232 730
Institutions de dépôts	803	101	364	1 188	401	11	2	26	2 738	5 634
	39 607	18 430	23 920	16 975	12 138	16 516	51 764	13 469	140 726	333 545
Autres										
Engagements afférents										
à des titres vendus										
à découvert <sup>(3)</sup>	124	260	396	113	64	1 141	2 323	4 354	2 098	10 873
Engagements afférents										
à des valeurs mobilières										
vendues en vertu de										
conventions de rachat et										
valeurs mobilières prêtées	19 554	2 510	3 915	3 481	_	1 073	_	_	7 644	38 177
Instruments financiers dérivés	1 875	3 134	2 183	509	372	1 844	1 886	3 957	_	15 760
Passifs relatifs à des créances										
cédées <sup>(4)</sup>	_	1 897	1 216	1 543	197	4 169	8 872	10 483	_	28 377
Titrisation – cartes de crédit (5)	49	_	_	_	_	_	_	_	_	49
Obligations locatives (5)	6	13	19	19	18	72	176	149	_	472
Autres passifs – autres éléments (1) (5)	1 674	199	238	10	51	65	79	170	5 679	8 165
	23 282	8 013	7 967	5 675	702	8 364	13 336	19 113	15 421	101 873
Dette subordonnée	_	_	_	_	_	_	_	1 258	_	1 258
Capitaux propres									25 550	25 550
	62 889	26 443	31 887	22 650	12 840	24 880	65 100	33 840	181 697	462 226
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres										
de crédit documentaire	80	1 861	1 914	1 420	1 456	2 506	203	20	_	9 460
Créances sur cartes de crédit (6)									10 515	10 515
Facilités de garantie de liquidité										
et de rehaussement de crédit <sup>(7)</sup>	_	15	5 552	15	_	_	_	_	5 483	11 065
Engagements de crédit (8)	3 243	12 896	9 811	8 121	4 600	5 248	3 635	114	52 612	100 280
Engagements de credit  Engagements en vertu de :	2 2 7 2	12 0/0	, 011	0121	7 000	3 240	2023		32 012	100 200
Contrats de location (9)	1	1	2	1	1	5	4	2	_	17
Autres contrats (10)	5	10	14	12	12	48	244	9	161	515

- (1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.
- (2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
   (3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.
- (3) Les montants sont presentes selon l'echeance contractuelle residuelle du titre sous-jacent.
   (4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.
- (5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
- (6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
- (7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.
- (8) Ces montants incluent 48,6 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
- (9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.
- (10) Ces montants incluent 5 M\$ d'engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social.

## Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social représente la possibilité que des enjeux environnementaux et sociaux entraînent une perte financière pour la Banque ou affectent ses activités. Pour en savoir plus sur les mesures prises par la Banque afin de répondre à ce risque et l'atténuer, se reporter à la section « Risque environnemental et social » du Rapport annuel 2024 aux pages 110 à 112.

### Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est à considérer.

Le 18 décembre 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié ses premières Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID). La norme NCID 1 – *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la norme NCID 2 – *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, qui se fondent largement sur les normes IFRS S1 – *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et IFRS S2 – *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, reprennent les propositions énoncées dans les exposés-sondages publiés le 13 mars 2024 et incluent des allègements transitoires additionnels pour certaines exigences en matière d'informations à fournir. Les NCID s'appliqueront aux BISI à la fin de l'exercice 2026, et les mesures d'allègements transitoires entraîneront le report de plusieurs exigences jusqu'à la fin de l'exercice 2029. La présentation des informations selon les NCID se fera de façon volontaire jusqu'à ce que les ACVM la rendent obligatoire.

# Divulgation d'information sur les risques

Le Rapport annuel 2024, le Rapport aux actionnaires – Premier trimestre 2025 et les documents d'informations complémentaires y afférant ont pour objectif la présentation de renseignements transparents et de grande qualité concernant les risques, conformément aux recommandations du groupe EDTF du Conseil de stabilité financière. Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

				Pages Informations complémentaires sur les fonds propres
		Rapport annuel 2024	Rapport aux actionnaires (1)	réglementaires et informations du Pilier 3 <sup>(1)</sup>
Généra	al			
1	Localisation de la divulgation concernant les risques	12	44	
	Rapport de gestion	55 à 112, 125 et 127 à 129	21 à 43	
	États financiers consolidés	Notes 1, 8, 18, 25 et 31	Notes 6 et 13	. (2)
	Informations financières complémentaires			23 à 33 <sup>(2)</sup>
	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires			F \ (2
2	et informations du Pilier 3	(5) 442		5 à 62
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	65 à 112	40.203.42	
3	Risques principaux et risques émergents	24 et 70 à 77	10, 28 à 43	
Gouver	Principaux nouveaux ratios réglementaires rnance et gestion des risques	56 à 59, 95, 96 et 99 à 102	21, 22, 33 et 35 à 38	
Gouver 5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	65 à 89, 95 à 97 et 102		
6	Culture de gestion des risques	65 et 66		
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques	63 61 66		
,	et appétit pour le risque	64 à 66 et 70		
8	Tests de tension	55, 66, 83, 93, 94 et 97		
	ation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques	33, 00, 03, 93, 94 et 91	·	
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	56 à 59	21 et 22	
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	30 t 37	21 Ct 22	11 à 17, 20 et 21
	Évolution des fonds propres réglementaires	62	24	11 4 17, 20 Ct 21
12	<u>.</u>	55 à 64	24	
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation	33 a 04		
13	et par type de risque	64		7
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul	04		,
14	de l'actif pondéré en fonction des risques	78 à 82		7
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire	78 8 82		7
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	63	25	7
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	69, 79 à 82 et 88	23	, 41
Liquidi		07, 77 8 02 61 00		41
	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	95 à 102	33 à 38	
Finance		734102	33 4 30	
19		98 et 99	35	
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et	70 (17)	33	
20	des engagements hors bilan	230 à 234	39 à 42	
21	Stratégie de financement et sources de financement	102 à 104	38	
	de marché			
•	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	90 et 91	30 et 31	
23	Facteurs de risque de marché	88 à 94, 218 et 219	30 à 33	
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	92		
25	Tests de tension et tests de validité rétroactifs	88 à 94		
	de crédit			
26	Expositions au risque de crédit	87 et 179 à 191	29 et 66 à74	22 à 50 et 23 à 31 <sup>(2)</sup>
27	Politiques d'identification des prêts dépréciés	84, 85, 152 et 153	_,, ,	
28	Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes de crédit	125, 128, 129 et 179 à 191	66 à 74	28 à 31 <sup>(2)</sup>
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments		000,7	20071
	financiers dérivés	83 à 86 et 198 à 201		42 à 50, 32 <sup>(2)</sup> et 33 <sup>(2)</sup>
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	81 à 86, 176 et 184		24, 28, 29 et 48 à 58
	risques	22 2 30, 2, 3 30 204		,,
	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	76, 77 et 104 à 112		
		,		

<sup>(1)</sup> Premier trimestre 2025.

<sup>(2)</sup> Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires — Premier trimestre 2025 ».

## Méthodes comptables et communication de l'information financière

## Méthodes comptables significatives et estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les normes IFRS de comptabilité. Les normes IFRS de comptabilité représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux normes IFRS de comptabilité. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025 ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les méthodes comptables significatives et estimations comptables sont les mêmes que celles décrites aux pages 113 à 118 du Rapport annuel 2024.

Le contexte géopolitique, notamment les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et toute mesure de riposte, la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas, l'inflation, les changements climatiques et les taux d'intérêt élevés continuent à créer des incertitudes. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024 pour un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

## Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux modifications futures de méthodes comptables présentées à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces normes sur les états financiers consolidés.

## Communication de l'information financière

Au cours du premier trimestre de 2025, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.